

Le Correspondant Défense

Table des matières

Le parcours citoyenneté :.....	2
- Le recensement :.....	2
- La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) :.....	3
- L'enseignement de la Défense :.....	3
L'information sur la Défense :.....	4
- La Préparation Militaire Découverte (PMD) :.....	4
- Les lycées militaires / Classes préparatoires :.....	5
- Le volontariat :.....	5
- La réserve :.....	6
- La Défense en quelques chiffres clés :.....	7
Au niveau national :.....	7
Au niveau local :.....	8
- La vie de la Défense :.....	9
La solidarité et la mémoire :.....	10



Vous êtes correspondant défense, vous êtes le lien privilégié entre le monde de la défense et les citoyens.

Créée en 2001, par le secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Ainsi, votre mission s'articule autour de **3 grands axes** :

➤ **Le parcours citoyenneté** :

- Le recensement :

(pour mémoire, étape 1 : Enseignement de la Défense, voir ci-dessous)

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire**.

La mairie remettra alors une **attestation de recensement** à conserver précieusement. En effet, elle sera réclamée lors d'inscriptions à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

<http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>

**ÉTAPE 2
LE RECENSEMENT**

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PREMIER DE CITOYENNETÉ

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

SGA
SÉRIER
LE LIVRE ACCÈS

- La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) :

La JDC correspond à l'ancienne Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Elle est **obligatoire** pour les garçons et les filles **entre la date du recensement et l'âge de 18 ans**.

C'est une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aides adaptées.

Un **certificat de participation** sera remis. Il est **obligatoire** pour l'inscription aux **examens** et **concours** soumis au contrôle de l'autorité publique.

<http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc>



Pour plus d'informations sur la JDC : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc>

De plus, les communes peuvent co-organiser des **JDC « exceptionnelles »** pour marquer des **événements commémoratifs ou culturels** et ainsi les faire découvrir aux jeunes. Pour organiser une JDC « exceptionnelle » au sein de votre commune, un contact avec le **Centre du Service National (CSN)** de Varcès doit être établi afin de connaître les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Centre du Service National
Quartier de Reyniès - BP 08
38761 Varcès Cedex
04-56-85-74-00
csn-varces.jdc.fct@intradef.gouv.fr

- L'enseignement de la Défense :

Un contact entre le correspondant défense et les membres de la **communauté éducative** doit être élaboré pour aider à la mise en œuvre de l'enseignement de la Défense, en classe de 3^{ème} et de 1^{ère}.

<http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/enseignement-de-defense>

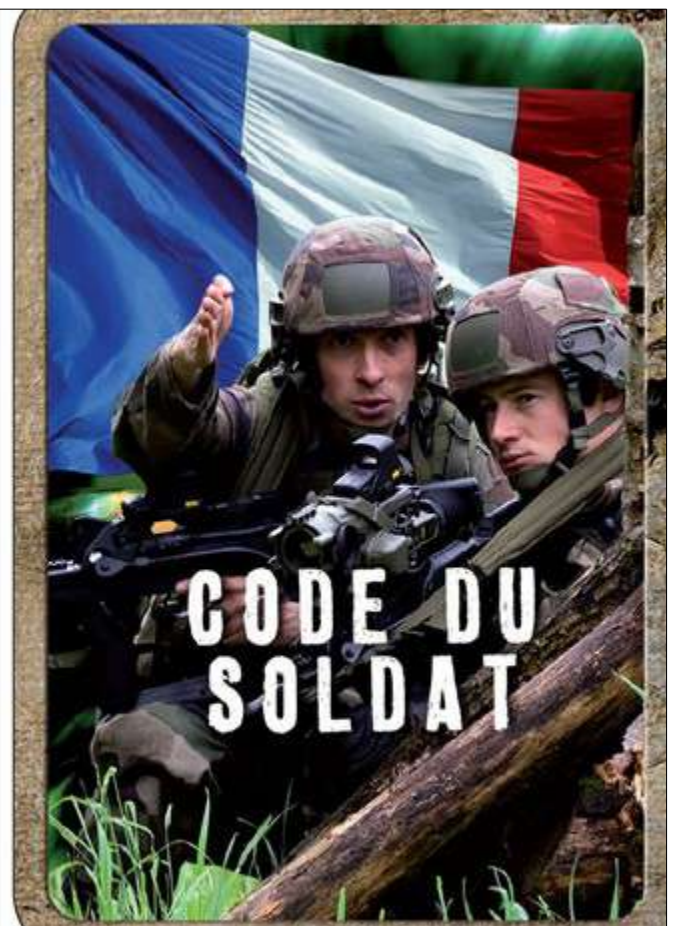
De plus, le ministère de la Défense propose plus de **5 000 offres de stages conventionnés** du niveau 3eme à bac +2 puis met à la disposition un catalogue des stages de la convention armées-jeunesse pour des niveaux de bac +3 à bac +7.

<http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/ressources-humaines/stages-egalite-des-chances/stages-egalite-des-chances>

➤ **L'information sur la Défense :**

Le code du soldat :

Tous les soldats disposent d'un document constitué de 11 règles appelé : *Le code du soldat* . Il représente la ligne de conduite à suivre pour respecter 4 principes majeurs : accomplir sa mission dans l'excellence professionnelle et la maîtrise de la force ; faire vivre les communautés militaires unies dans la discipline et la fraternité d'armes ; servir la France et ses valeurs ; cultiver des liens forts avec la communauté nationale.



- La Préparation Militaire Découverte (PMD) :

Véritable **stage d'initiation** en totale immersion. La PMD permet, dès lors que vous avez **entre 16 et 30 ans**, que vous êtes français, apte médical et que vous possédez une autorisation parentale pour les mineurs, de découvrir la vie militaire. Vous participerez à des **activités militaires et sportives** telles que le parcours d'obstacles, la marche au pas ou le tir

et recevrez des informations sur les parcours professionnels des armées. Elle vous met en situation dans un régiment des forces ou autre unité militaire. Cela vous donnera un avant-goût en quelques jours de la vie de militaire sur le terrain.

Pour plus d'informations sur les PMD, veuillez contacter le :

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de Grenoble

04-76-76-22-30 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30
10, rue Cornélie Gémond - 38 000 - Grenoble



- Les lycées militaires / Classes préparatoires :

Le ministère de la Défense dispose de **six lycées militaires** répartis sur le territoire national à savoir : les lycées militaires d'Aix en Provence (13), d'Autun (71), de Saint Cyr (78) ; le lycée naval à Brest (29) ; le Prytanée national militaire à la Flèche (72) et **l'Ecole des Pupilles de l'Air (EPA) à Montbonnot Saint Martin (38)**.

L'enseignement est dispensé par des professeurs détachés de l'Éducation nationale. Il suit les programmes et cycles d'instruction comme dans les établissements civils publics. L'encadrement est assuré par du personnel militaire.

Au-delà du baccalauréat, ces établissements proposent aux bacheliers volontaires d'intégrer les **classes préparatoires pour présenter les concours aux grandes écoles militaires**.

<http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/emploi2/ecoles/les-lycees-militaires>

Sur le département de l'Isère, **l'EPA** est un établissement de la défense qui réunit un **collège** et un **lycée** dépendant de l'Armée de l'Air, initialement prévu pour accueillir les orphelins de l'aviation. L'EPA est actuellement ouverte à tout élève répondant aux critères définis par une circulaire annuelle, de la classe de 6ème aux **classes préparatoires**.

En 2011 le taux de réussite, avoisinant les 100% dans toutes les filières, confère à l'école des pupilles de l'air toute sa cohérence dans la relation élèves/parents/encadrement dont le but premier est la réussite scolaire et personnelle de chaque élève.

Pour plus d'informations sur cet établissement veuillez contacter :

Ecole des Pupilles de l'Air (EPA)

Allée Saint Exupéry
38 330 - Montbonnot Saint Martin
04-76-00-53-00

<http://air-touteunearmee.fr/organisation/ecoles/8988/ecole-des-pupilles-de-l-air.html>



- Le volontariat :

Le volontariat est en quelque sorte une "première expérience professionnelle".

Les volontaires dans les armées participent en tout temps et en tout lieu aux missions des forces armées au sein de leur unité d'affectation. Ils peuvent choisir cette formule dans chacune des armées (Terre, Marine, Air et Gendarmerie), mais aussi dans les autres services de la Défense (délégation générale pour l'armement, le service de santé ou des essences). Ces volontariats s'adressent aux garçons et filles de **18 à 25 ans** pour une durée initiale **d'un an renouvelable jusqu'à 5 ans** maximum.

Les volontariats civils s'exercent dans des domaines touchant la sécurité, la prévention, la défense, mais aussi la cohésion sociale, la solidarité ou le développement et l'aide humanitaire. Ils peuvent s'effectuer en France ou à l'étranger. Ils sont consacrés à des missions d'intérêt général au sein d'organismes publics ou privés, collectivités locales, ONG, associations... Ils s'adressent aux garçons et filles de **18 à 28 ans**.

Pour plus de renseignements sur le volontariat veuillez consulter le site :
<http://www.defense.gouv.fr/jdc/jeunesse-defense-plus/integrer-la-defense>

- La réserve :

La réserve militaire, une manière particulière et utile de servir la Nation, sans faire du métier des armes sa profession.

La **réserve opérationnelle** vise à renforcer ou maintenir les capacités opérationnelles des forces d'active dans l'ensemble de leurs fonctions. Les réservistes sont affectés soit au titre de complément individuel, notamment en état-major, soit au sein d'unités de réserve organiques.



Pour souscrire un engagement à servir la réserve, il faut répondre aux conditions suivantes :

- être **volontaire**
- être de **nationalité française**
- être âgé de **17 ans au moins**
- être **en règle** au regard des obligations du service national
- **ne pas avoir été condamné** soit à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues par le code de justice militaire
- posséder l'ensemble des **aptitudes requises**, et notamment physiques.

Pour la **réserve citoyenne**, il s'agit d'une réserve de rayonnement dont l'objectif est de participer au renforcement du lien armée-société civile. Ces volontaires, bénévoles, témoins de l'Armée dans le monde civil sont agréés par une autorité militaire pour un projet de rayonnement particulier. Ils servent de relais au commandement pour sensibiliser la société civile sur les questions de défense.

Vous pouvez consulter des témoignages de réservistes sur le site :
<http://www.defense.gouv.fr/reserves/reserviste-militaire/portraits-de-reservistes/portraits-de-reservistes>

Pour plus d'informations sur la réserve, veuillez consulter le site : <http://www.defense.gouv.fr/reserves> ou contacter le :

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de Grenoble

04-76-76-22-30 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30
10, rue Cornélie Gémond - 38 000 – Grenoble



- La Défense en quelques chiffres clés :

Au niveau national :

La Défense en **2012** représente **288 066 personnels**. (Source : Ministère de la Défense - Les chiffres clés de la Défense - édition 2013).

Sur ces 288 066 personnes, **222 215 sont militaires** au sein de l'Armée de Terre, de l'Air, de la Marine ou d'autres services tels que le service de santé et **65 851 sont civils**.

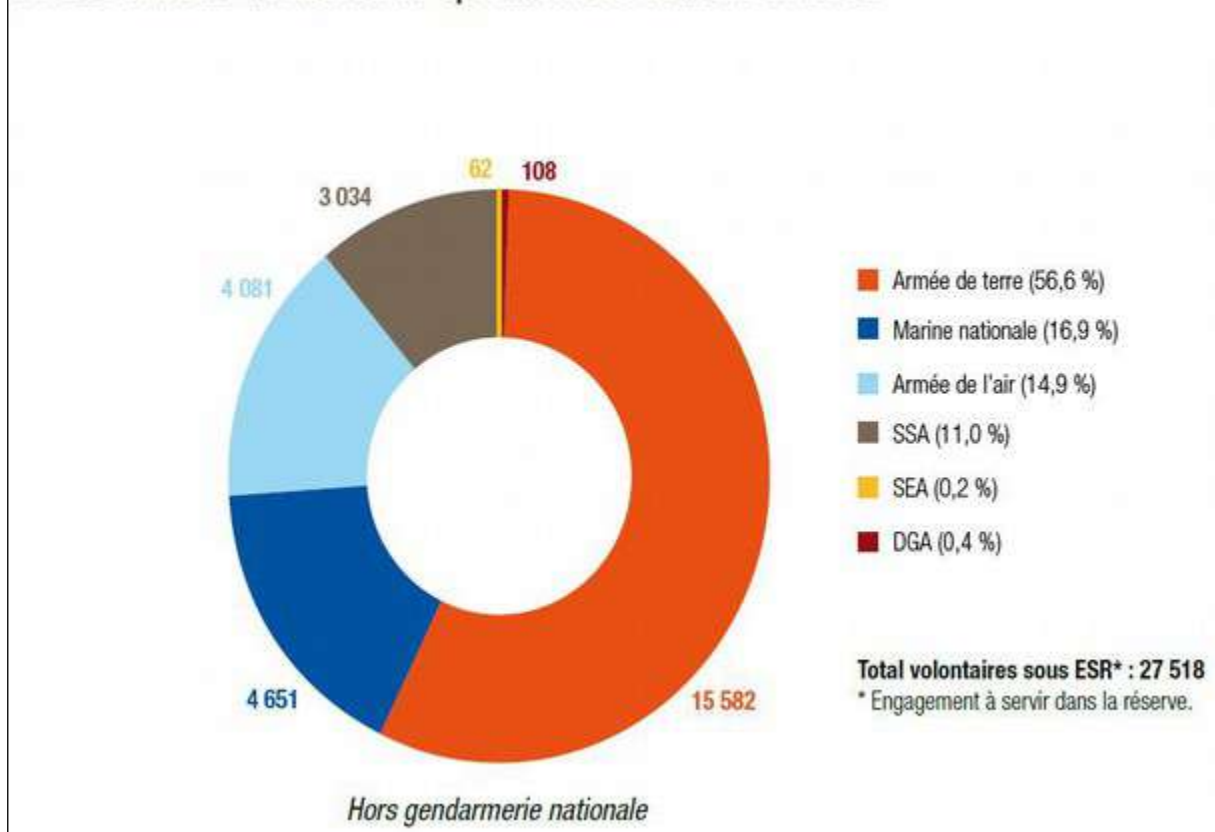
L'armée de Terre dispose de l'effectif le plus important, à savoir **128 592 militaires et civils** confondus.

3.3 La répartition des effectifs réalisés en 2012 par armée et par catégorie

	TERRE	MARINE	AIR	AUTRES SERVICES	TOTAL
Officiers	15 181	4 758	6 978	9 262	36 179
Sous-officiers	41 011	24 643	27 360	6 913	99 927
MDR	62 121	7 583	13 031	911	83 646
Volontaires	757	855	169	682	2 463
SOUS-TOTAL	119 070	37 839	47 538	17 768	222 215
Civils	9 522	2 857	5 618	47 854	65 851
TOTAL	128 592	40 696	53 156	65 622	288 066

Pour la **réserve opérationnelle** en **2012** (hors gendarmerie nationale), les effectifs étaient de **27 518 personnels**. **L'armée de Terre** est, détentrice du plus grand nombre de réservistes, à savoir **15 582**.

3.4 Les effectifs de la réserve opérationnelle réalisés en 2012



Source : Ministère de la Défense – Les chiffres clés de la Défense - édition 2013 p,16

Concernant **la réserve citoyenne**, elle comptait en **2011** (hors gendarmerie nationale) **1 890 effectifs** dont 712 pour l'Armée de Terre, 499 pour l'Armée de l'Air et 234 pour la Marine.

Le ministère de la Défense compte près de 60 000 femmes civiles et militaires. Elles représentent 38% du personnel civil et 15% du personnel militaire. L'armée française est ainsi l'une des armées les plus féminisées au monde.

Au niveau local :

Au niveau du **département de l'Isère**, en 2012 les effectifs étaient de **4 723 personnels**. Cela représente plus le **3 100 civils et militaires à Varcès (Armée de Terre)**, plus de **1 100 à Montbonnot (Armée de l'Air)** et plus de **100 dans les Chambaran** ainsi qu'à Grenoble.

Le taux de féminisation s'élève à 11 %. La différence avec les chiffres nationaux s'explique par la présence, sur le département, d'unités évoluant sur des terrains difficiles et dans des conditions climatiques extrêmes, souvent dans l'urgence.

La base de défense Grenoble- Annecy- Chambéry, quant à elle, regroupait en 2012 au total **7 251 personnels** à la fois militaires et civils.

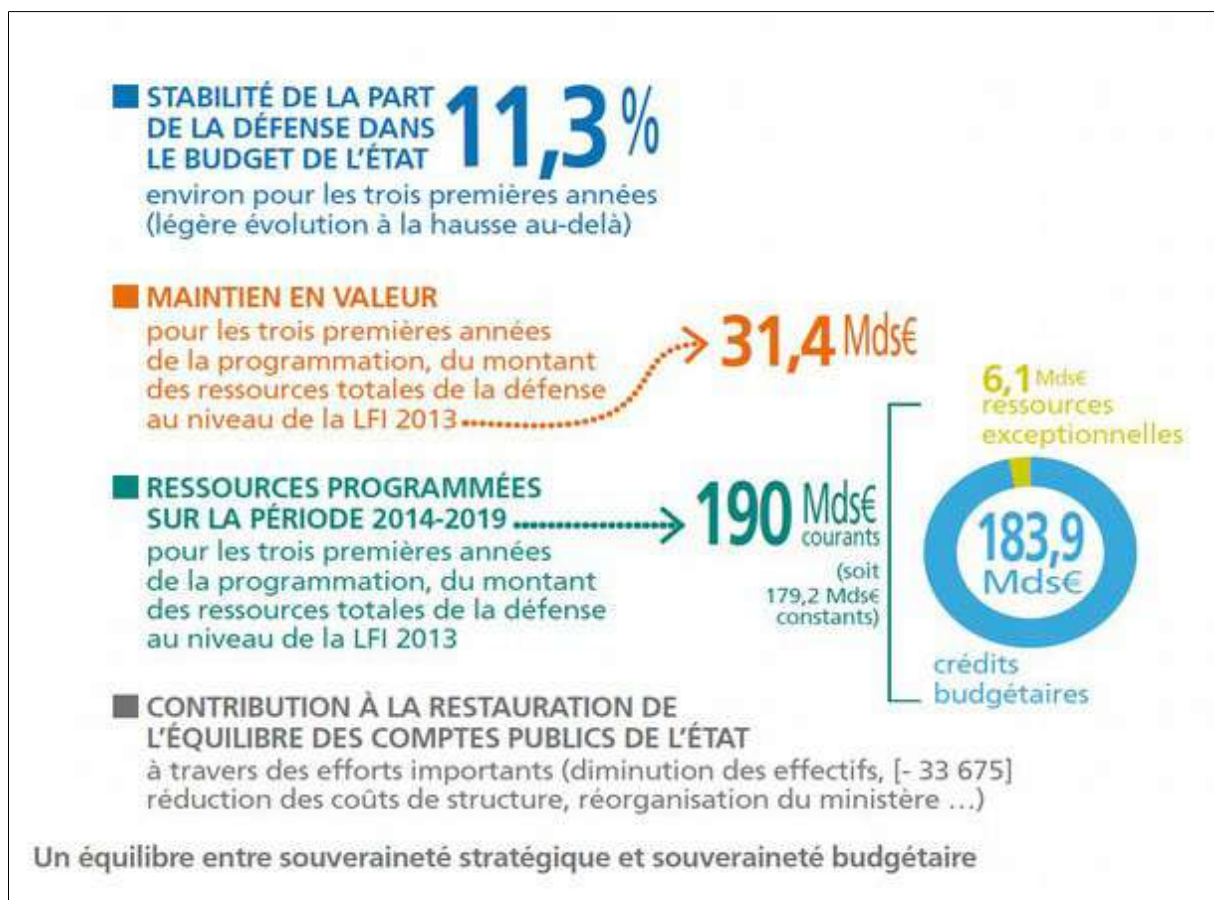
- La vie de la Défense :



Le livre blanc de 2013 sur la défense et la sécurité nationale (<http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/mediatheque/publications/livre-blanc-2013>) fixe les orientations stratégiques de la politique de défense et de sécurité ainsi qu'un nouveau modèle d'armée. Celui-ci se traduira par la réduction du nombre de postes sur la période 2014-2019.

Pour 2014, le ministère de la Défense opère un ensemble de **restructurations**, à savoir des dissolutions, des transferts d'unités ou des rationalisations de fonction. Ces aménagements entraînent la **suppression de 7 881 postes**. Pour **l'armée de Terre** la restructuration provoque la dissolution du 4^e régiment de dragons de Carpiagne. **L'armée de l'Air** est également touchée avec : la fermeture du détachement air de Varennes-sur-Allier et de la plateforme aéronautique de la base aérienne 102 de Dijon-Longvic ; la dissolution de l'escadron de défense air-sol de la base aérienne 116 de Luxeuil ; la transformation de la structure de commandement de la base aérienne de Châteaudunet.

La loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 constitue, pour le ministère de la Défense, la première étape de la mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques du Livre blanc.



Source : Ministère de la Défense - La LPM en chiffres (Infographie)

Pour plus d'informations sur **les restructurations**, veuillez consulter le site : <http://www.defense.gouv.fr/salle-de-presse/communiqués/ministere/note-d-information-decisions-de-restructurations-pour-l-annee-2014>

Pour plus d'informations sur la **loi de programmation militaire de 2014-2019**, veuillez consulter les sites :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000028338825>

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/dossiers/la-loi-de-programmation-militaire-lpm-2014-2019/lpm>

De plus, l'**Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)** est un organisme de formation qui a pour mission de « développer l'esprit de Défense » et de « sensibiliser aux questions internationales ». Il s'intéresse aux questions de défense, de politique étrangère et de relations internationales, mais aussi sur toutes les questions relevant de la politique d'armement et d'économie de défense ainsi que d'intelligence économique. Ces sujets touchent tous les citoyens, acteurs du secteur public comme du secteur privé, appartenant au milieu militaire comme au milieu civil.

Les sessions régionales peuvent donc vous être ouvertes pour approfondir vos connaissances.

Pour plus d'informations veuillez consulter le site : <http://www.ihedn.fr/?q=content/sessions-en-region>

Enfin de manière plus générale, vous pouvez consulter les publications suivantes pour compléter les informations précédentes :

<http://www.colsbleus.fr/>

<http://www.defense.gouv.fr/terre/actu-terre/>

<http://www.defense.gouv.fr/air/mediatheque/air-actualites/air-actualites-2014/air-actualites-2014>

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/le-dernier-numero-d-armees-d-aujourd-hui-est-en-ligne5>

<http://www.defense.gouv.fr/sante>

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/Consulter-en-ligne-mode-d-emploi.html>

➤ **La solidarité et la mémoire :**



mémoire et solidarité

La sensibilisation des jeunes générations à la mémoire des conflits est **primordiale**, un soutien au projet éducatif et un appui concret du correspondant défense est alors nécessaire. De plus, un lien doit être établi avec les associations d'anciens combattants pour prendre part aux actions de solidarité envers les vétérans et leurs proches. Ces actions se traduisent par la participation aux commémorations, par l'organisation de visites de sites, d'expositions, de conférences ou de rencontres avec des témoins. Ainsi, vous pouvez contacter l'**Office National des Anciens Combattants** et des victimes de guerre puisque cette question se révèle être son cœur de métier.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites : <http://www.defense.gouv.fr/site-memoire-et-patrimoine> ou <http://www.onac-vg.fr/fr/>

Pour tout renseignement supplémentaire concernant le Correspondant Défense, veuillez consulter le site :

<http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/liste-acces-directs-profil/correspondants-defense>

ou contacter le :

**Délégué Militaire Départemental de l'Isère
10, rue Cornélie Gémond – BP. 1408
38 023 GRENOBLE Cedex 1
04-76-76-20-08 ou 06-08-30-05-40
dmda38.isere@orange.fr**